



Synthèse

Les statistiques de la MSA



Janvier 2025

Une progression significative de la part des actifs au sein de la population maladie non-salariée agricole depuis 10 ans

Newton Dumanoir

En janvier 2023, le régime des non-salariés agricoles compte plus de 1,1 million de personnes protégées en maladie. Cet effectif représente 1,7 % de la population de la France métropolitaine.

Depuis 2013, l'ensemble des personnes protégées en maladie au régime des non-salariés a diminué de 27,9 %, correspondant à un rythme annuel moyen de - 3,2 %. Cette baisse tendancielle est, d'une part liée à la structure démographique du régime caractérisée par une population âgée, et d'autre part, à la baisse des effectifs de chefs d'exploitation et au développement de l'activité non agricole des conjoints.

La part des ouvriers droit (actifs, retraités et invalides) a progressé, passant de 78,9 % en 2013 à 85,4 % en 2023 de l'ensemble de la population protégée.

Du fait principalement d'une agriculture diversifiée et des effectifs des exploitants agricoles les plus élevés que sur le reste du territoire, les régions Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté concentrent la majorité de la population protégée totale en 2023. Entre 2013 et 2023, le déclin des effectifs de ces régions contribue majoritairement au recul du nombre de personnes protégées en maladie au régime des non-salariés.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- **Directrice de la publication** : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- **Responsable département Synthèses** : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- **Service Financement et gestion du risque** : Yannick Sevestre, sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr
- **Rédactrice** : Newton Dumanoir, dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- **Diffusion** : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Une baisse continue des effectifs protégés au régime des non-salariés agricoles (NSA)

Au 1^{er} janvier 2023, plus de 1,1 million de personnes sont protégées en maladie au régime des NSA (tableau 1).

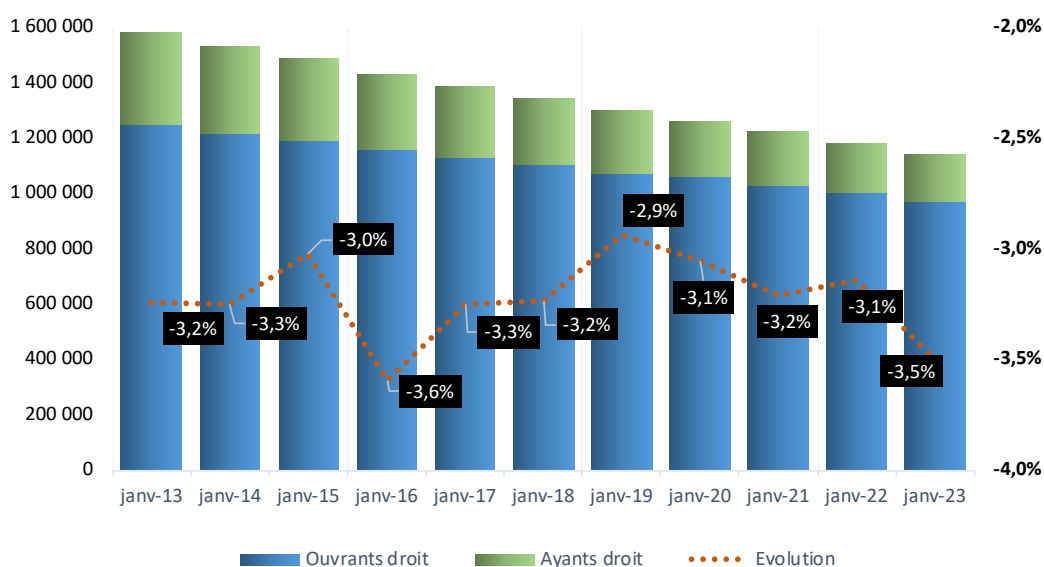
Au 1^{er} janvier 2023, la population protégée connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de - 3,5 % (- 3,1 % au 1^{er} janvier 2022 (graphique 1)). Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme qui affecte principalement le nombre de retraités, les populations d'ayants droit et, dans une moindre mesure, le nombre de cotisants du régime.

Entre 2013 et 2023, les effectifs reculent de 27,9 %, soit une baisse de plus de 440 000 personnes (graphique 4). L'évolution annuelle moyenne se situe à - 3,2 % sur la période.

Tableau 1
Population protégée en maladie au régime des NSA

Effectifs au 1 ^{er} janvier	2022	2023	Structure 2023	Evolution entre 2022 et 2023	Entre 2013 et 2023		
					Evolution	Contribution à l'évolution (en points)	Rythme annuel moyen
Ouvrants droit	1 002 903	973 037	85,4%	-3,0%	- 22,0%	- 17,4	- 2,5%
. en activité	425 498	419 618	36,8%	- 1,4%	- 11,0%	- 3,3	- 1,2%
. retraités	571 229	547 879	48,1%	- 4,1%	- 28,7%	- 14,0	- 3,3%
. invalides	6 176	5 540	0,5%	- 10,3%	- 26,4%	- 0,1	- 3,0%
Ayants droit	177 660	166 185	14,6%	- 6,5%	- 50,1%	- 10,5	- 6,7%
. collaborateurs d'exploitation	16 415	16 357	1,4%	-0,4%	- 55,4%	- 1,3	- 7,8%
. enfants	99 504	96 128	8,4%	- 3,4%	- 33,4%	- 3,0	- 4,0%
. autres personnes couvertes	61 741	53 700	4,7%	- 13,0%	- 64,7%	- 6,2	- 9,9%
TOTAL	1 180 563	1 139 222	100,0%	- 3,5%	- 27,9%	- 27,9	- 3,2%

Graphique 1
Evolution de la population protégée en maladie au régime des NSA de 2013 à 2023



Source : MSA



Une structure démographique vieillissante

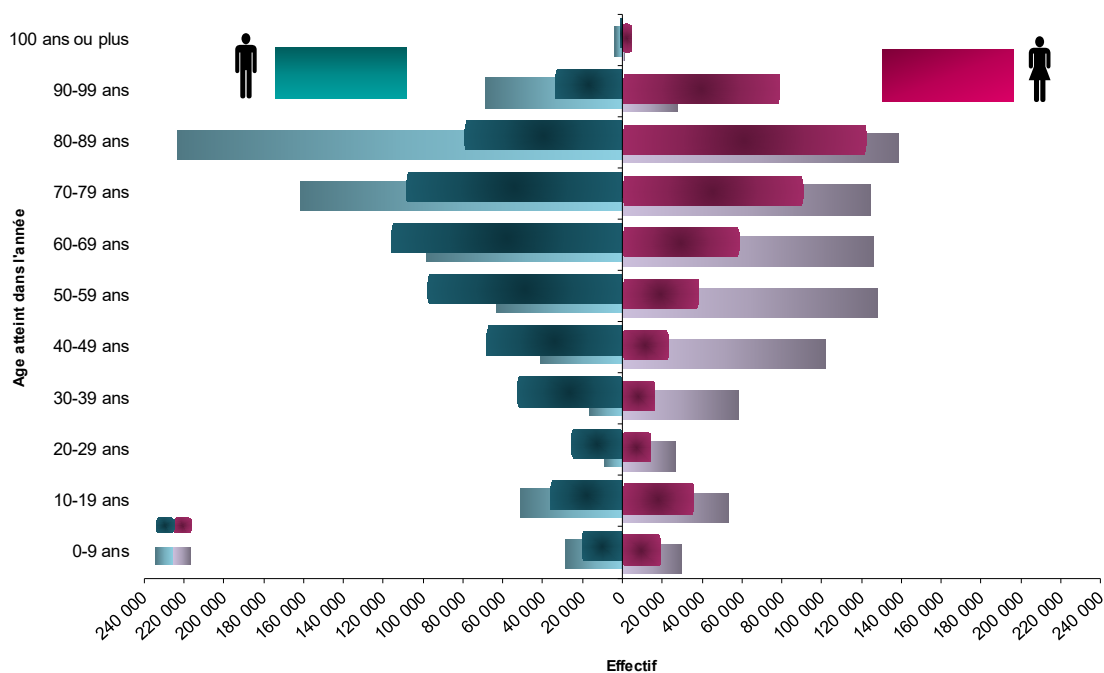
En 2023, le régime des NSA a pour spécificité de protéger en maladie une population vieillissante (*graphiques 2 et 3*). En effet, près de 61,0 % des effectifs sont âgés de 60 ans et plus alors que seuls 19,2 % sont âgés de moins de 40 ans (*graphique 3*). Ainsi, les non-salariés agricoles protégés en maladie sont âgés en moyenne de 62 ans, un âge moyen nettement supérieur à celui observé chez les salariés agricoles (43 ans).

Les femmes, qui représentent 44,0 % des effectifs, sont en moyenne nettement plus âgées que les hommes, 67 ans contre 58 ans. Cet écart d'âge s'explique en grande partie par une espérance de vie plus élevée (85,7 ans pour les femmes contre 80,0 ans pour les hommes¹).

De plus, les transferts entre époux, c'est-à-dire la possibilité pour les conjoints de prendre la tête de l'exploitation lorsque le chef prend sa retraite, les conditions et la charge de travail, l'accès aux soins de santé, peuvent influencer significativement l'âge moyen des femmes sur la population active protégée en maladie.

La structure démographique particulière de ce régime (*graphique 2*) explique la baisse tendancielle des effectifs protégés en maladie. En raison de l'âge élevé des ressortissants, il en résulte un nombre de décès supérieur au nombre d'affiliés entrant dans le régime. Entre 2013 et 2023, la baisse du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus (- 28,8 %) contribue principalement à la diminution de la population du régime, notamment celles âgées de 60 à 79 ans avec - 26,8 % et celles âgées de 80 ans et plus avec - 31,0 % (*tableau 2*). Ces deux classes d'âge présentent les contributions négatives les plus importantes

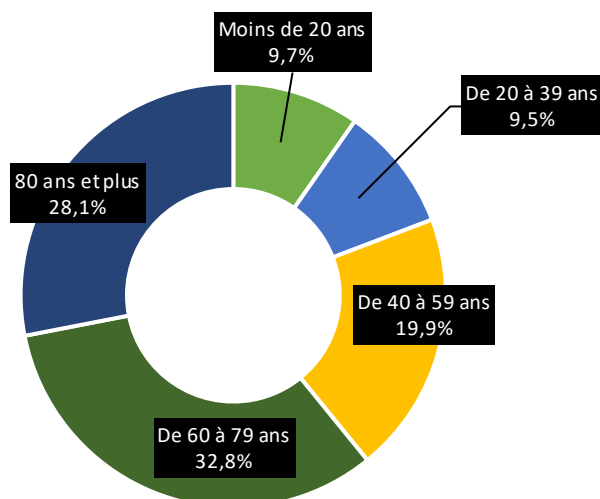
Graphique 2
Pyramide des âges de la population protégée en maladie au régime des NSA



¹ L'espérance de vie des femmes à la naissance est de 85,7 ans et l'espérance de vie des hommes est de 80,0 ans. Champ : Données pour la population totale de la France métropolitaine. Insee données provisoires arrêtées à fin 2023.



Graphique 3
Répartition par âge de la population protégée
Janvier 2023



Source : MSA

Tableau 2
Evolution des effectifs par tranche d'âge entre 2013 et 2023

	Evolution	Contribution à l'évolution (en points)
Moins de 20 ans	-32,0%	-3,3
De 20 à 39 ans	-1,8%	-0,1
De 40 à 59 ans	-32,1%	-6,8
De 60 à 79 ans	-29,4%	-8,6
80 ans et +	-26,8%	-9,1
TOTAL	-27,9%	-27,9

Source : MSA



■ La part des actifs protégés en maladie au régime des NSA augmente entre 2013 et 2023, au détriment des autres catégories

En janvier 2023, la population bénéficiaire de droits maladie au régime des NSA est constituée à 48,7 % par des retraités et d'invalides, à 36,8 % par d'actifs cotisant pour la branche maladie, à 8,4 % par d'enfants, à 4,7 % par d'autres ayants droit de non-salariés agricoles, tels que les conjoints de chef inactifs, les conjoints de retraités et d'invalides et d'autres personnes à charge. Enfin, les collaborateurs d'exploitation (conjoints et membres de la famille) représentent 1,4 % de la population (*tableau 1 et graphique 4*).

Avec un effectif de près de 1,0 million de personnes (*tableau 1*), les ouvrants droits sont presque six fois plus nombreux que les ayants droit (moins de 200 000 personnes) : ils représentent 85,4 % de l'ensemble de la population protégée.

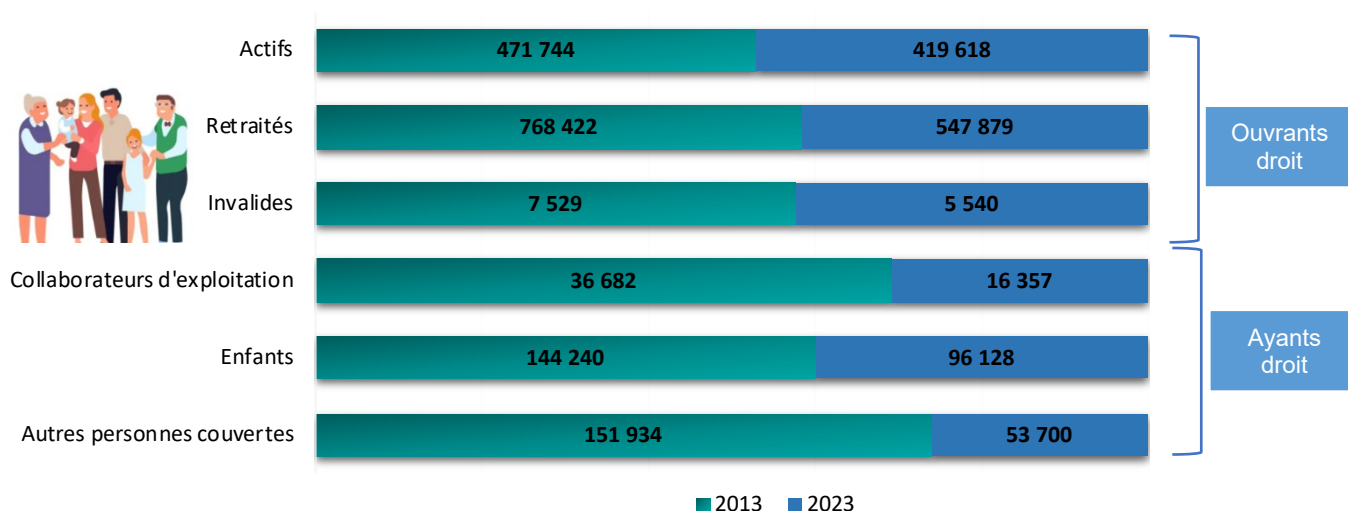
Entre 2013 et 2023, le régime des non-salariés agricoles a perdu plus de 440 000 personnes réparties entre les ouvrants droit (274 000) et les ayants droit (167 000). Ainsi, les populations d'ouvrants droit et d'ayants droit ont respectivement diminué de - 22,0 % et de - 50,1 %, soit une baisse annuelle moyenne de 2,5 % et de 6,7 % (*tableau 1 et graphique 4*).

Parmi les ouvrants droit, la baisse des effectifs concerne en grande partie les retraités en raison de la forte proportion de personnes âgées couvertes dans ce régime. Quant aux chefs d'exploitation et d'entreprise cotisant pour la branche maladie, leur nombre diminue chaque année en lien avec les départs en retraite, les cessations d'activité, l'expansion des activités de services hors de l'agriculture traditionnelle et le développement continu des formes sociétaires ou regroupements au profit de structures d'exploitation toujours plus importantes. Le nombre d'installations ne compense pas toutes ces formes de départ.

Concernant la population des ayants droit, la baisse des effectifs résulte principalement de la propension des conjoints à choisir une activité hors du monde agricole.



Graphique 4
Proportion de la population protégée selon le statut
Au 1^{er} janvier 2013 et 2023



Source : MSA

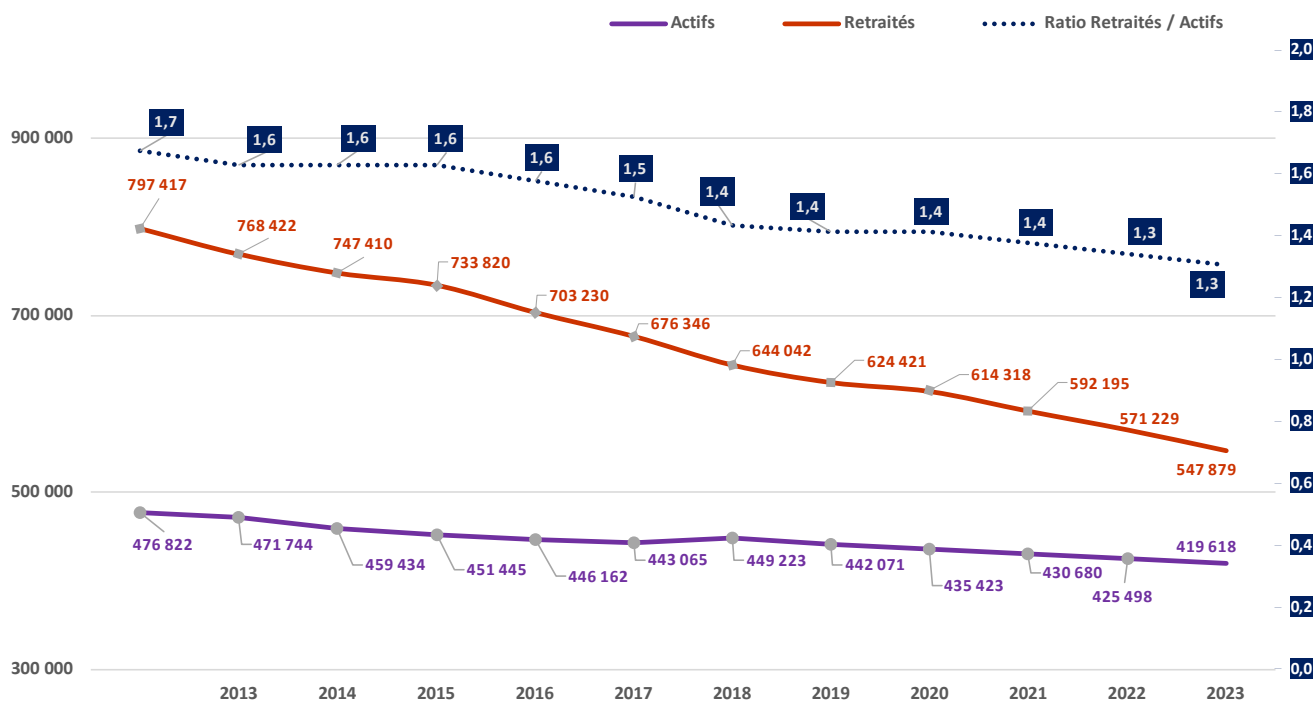
Un ratio démographique défavorable entre retraités et cotisants mais qui s'améliore légèrement

Le régime des NSA se caractérise par un important déficit de cotisants par rapport au nombre de retraités puisqu'en 2023, près de 550 000 retraités protégés en maladie sont dénombrés pour près de 420 000 actifs cotisants ([tableau 1](#)).

Entre 2013 et 2023, les effectifs d'actifs et de retraités diminuent respectivement de 11,0 % et de 28,7 % ([tableau 1](#)). Avec un nombre d'actifs cotisants s'inclinant moins vite que celui des retraités ([graphique 5](#)), le ratio démographique entre les retraités et les actifs couverts en maladie s'est légèrement amélioré sur la période 2013-2023. En 2013, un actif cotisait pour 1,6 retraité, alors qu'en 2023, ce ratio est d'un cotisant pour 1,3 retraité.



Graphique 5
Effectifs des personnes protégées en maladie au régime des NSA
Période 2013 à 2023 (1^{er} janvier)



Source : MSA

■ Une répartition géographique de la population totale protégée en maladie largement à l'image de celle des exploitants agricoles

La répartition géographique de la population protégée en maladie au régime des NSA est étroitement liée à celle des exploitants agricoles (*carte 1*). En 2023, les caisses de Midi-Pyrénées Nord et Sud, Auvergne et Mayenne Orne Sarthe rassemblent plus de 210 000 personnes protégées en maladie, soit 18,4 % de l'effectif total. D'autres caisses présentent également un effectif important : les caisses de Bretagne, Armorique, Bourgogne et Loire Atlantique Vendée regroupent à elles quatre 195 125 personnes, soit 17,1 % de l'effectif total.

L'agriculture diversifiée de ces régions contribue en grande partie à cette forte densité de population protégée : élevage, viticulture, sylviculture, cultures de montagne et de plaine, produits du littoral, cultures maraichères et fruitières (*carte 2*).

Entre 2013 et 2023, le régime des NSA a perdu plus de 440 000 personnes dont plus de 167 000 réparties sur les huit régions précédemment citées (soit 37,9 % de l'effectif total perdu). L'évolution des effectifs dans ces régions contribue ainsi majoritairement au recul de la population totale (*carte 3*).



La superficie des exploitations agricoles peut également être mise en regard de la répartition géographique des actifs exploitants agricoles et par conséquent, de la population protégée en maladie compte tenu des observations précédentes ([cartes 1 et 4](#)).

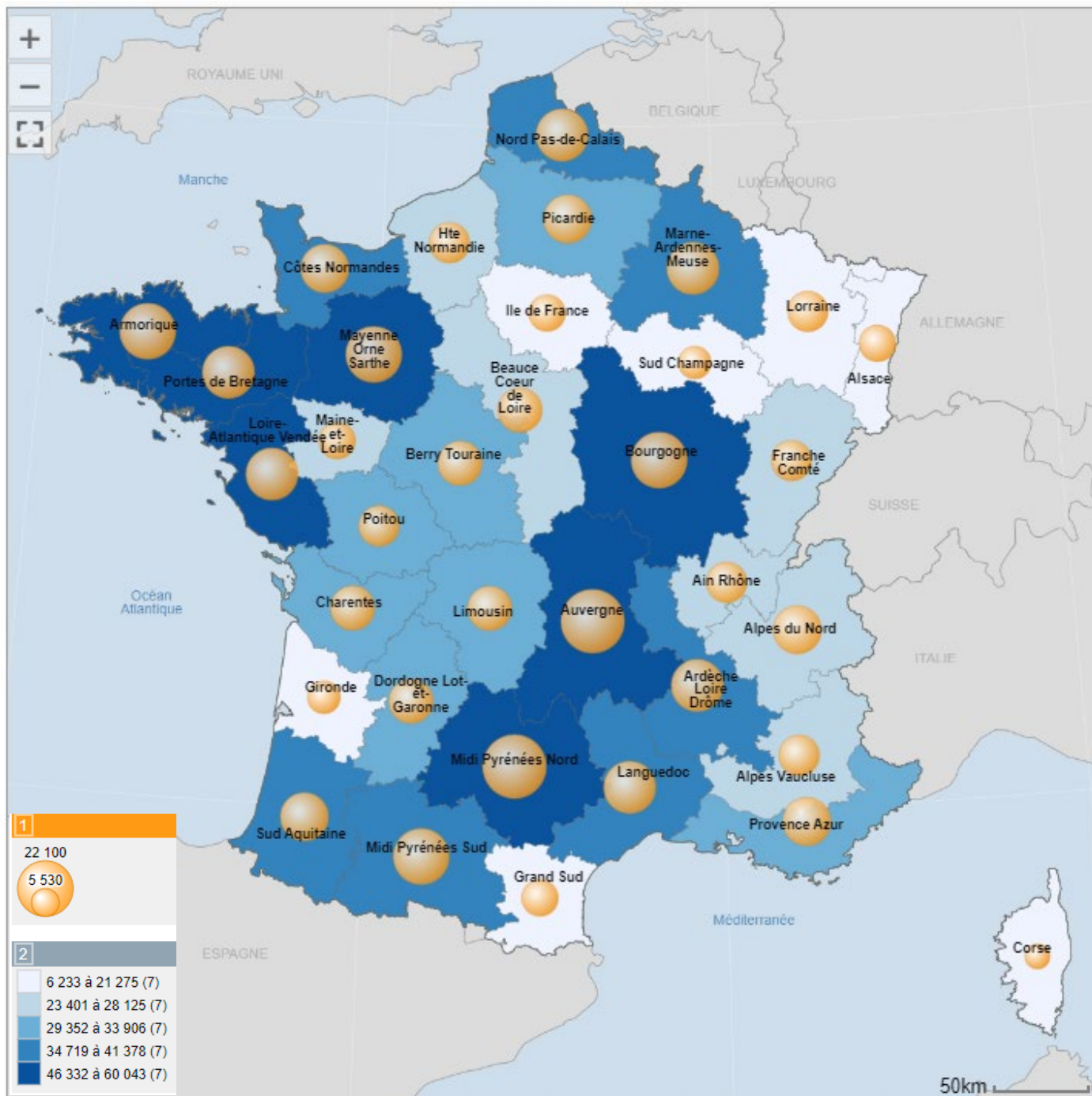
La superficie moyenne par chef d'exploitation - très disparate sur le territoire - n'est pas en corrélation avec les effectifs des non-salariés. La superficie moyenne par chef d'exploitations la plus élevée concernent les caisses MSA d'Armorique, des portes de Bretagne, de la Mayenne - Orne - Sarthe et la caisse de Loire Atlantique Vendée. Les chefs sont également recensés plus nombreux dans les caisses de la Bourgogne, Auvergne et Midi Pyrénées Nord. A l'inverse, ils sont moins nombreux à être affiliés auprès des caisses d'Ile de France, Alsace, Lorraine et Grand Sud principalement ([cartes 1 et 5](#)).

Ainsi, dans la moitié nord de la France, la superficie moyenne par exploitant est plus élevée que sur le reste du territoire. L'activité agricole, dans ces secteurs géographiques, se caractérisent notamment par des activités de grandes cultures céréalières, la polyculture et l'élevage bovin (caisses MSA d'Ile de France et sa périphérie, Sud Aquitaine et Midi Pyrénées Sud principalement) ([carte 2](#)). L'âge moyen des exploitants agricoles est plus élevé par rapport à la moyenne dans ces régions (entre 49,4 et 51,1 ans). L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au 1er janvier 2023 s'établit à 49,4 ans ([cartes 4 et 5](#)).



Carte 1

Effectif de la population protégée en maladie au régime des NSA et des chefs d'exploitation au 1er Janvier 2023



1- Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au 1^{er} janvier 2023 : 421 235

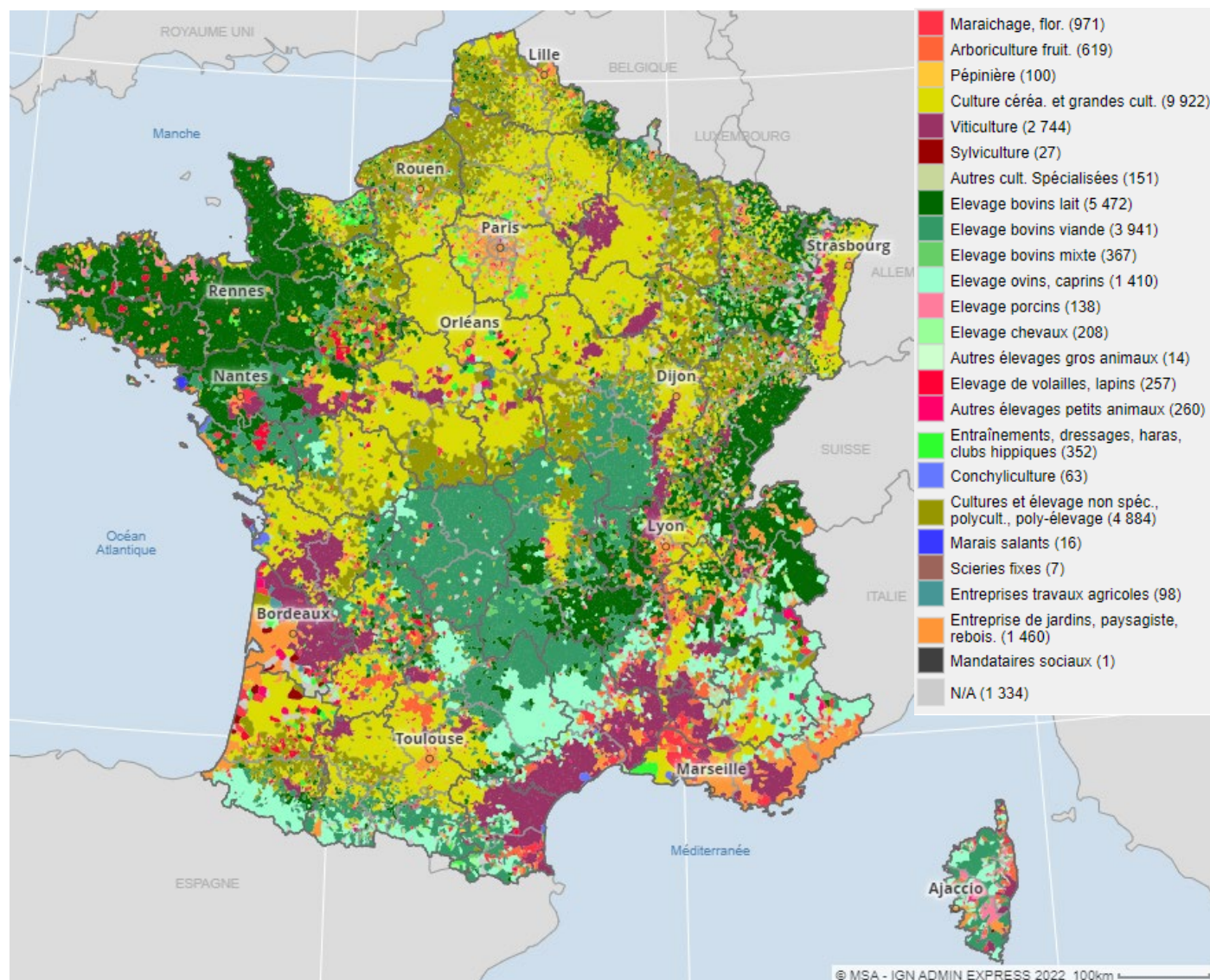
2- Effectif de personnes protégées en maladie au régime des NSA au 1^{er} janvier 2023 : 1 139 222

Source : GéoMSA - CCMSA - Rniam



Carte 2

Secteur d'activité dominant parmi les chefs d'exploitations ou d'entreprise agricole au 1er janvier 2023

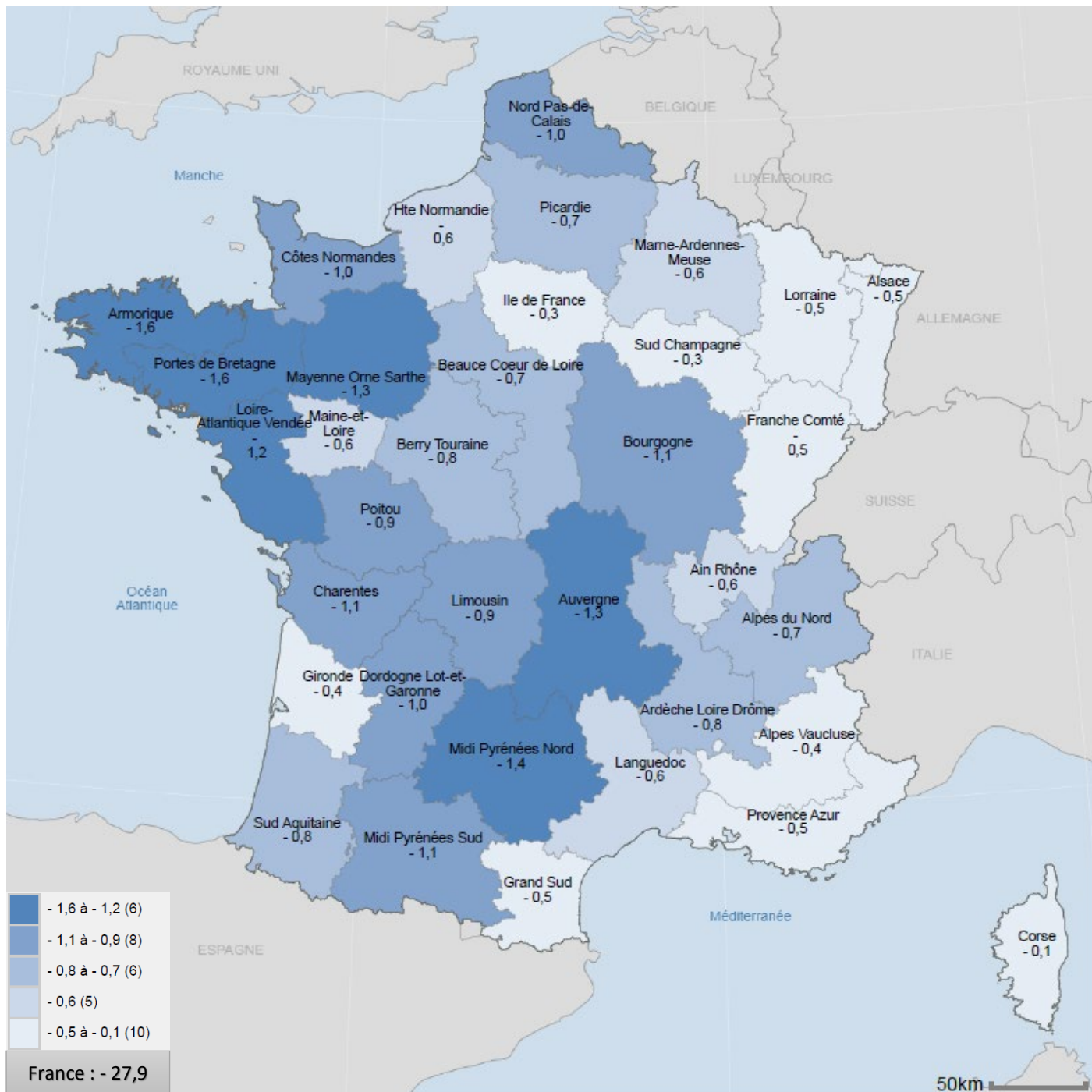


Source : GéoMSA - SIERA



Carte 3

Contribution à la baisse entre 2013 et 2023 de la population protégée en maladie au régime des NSA (en points)

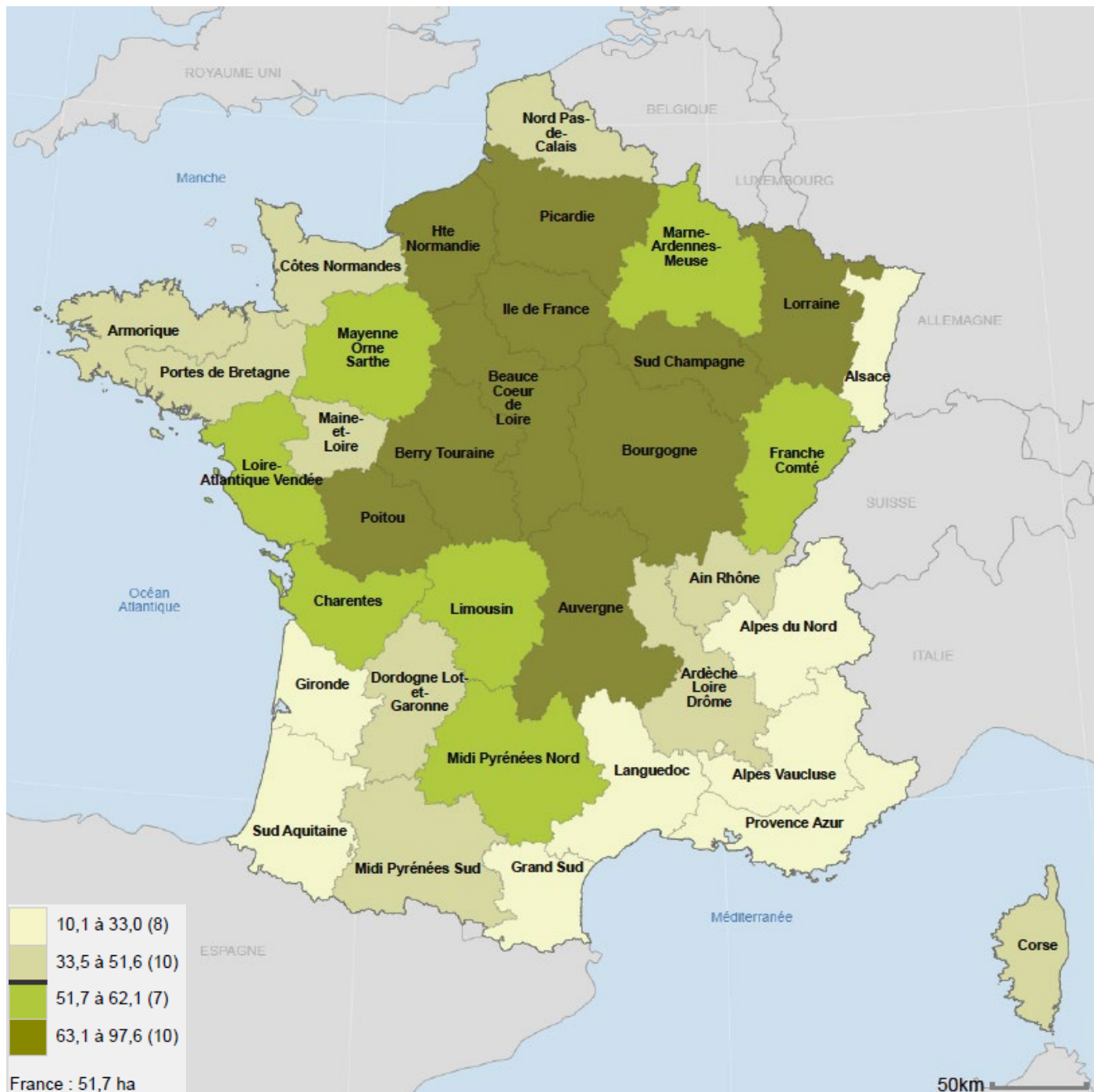


Source : GéoMSA - CCMSA - Rniam



Carte 4

Superficie moyenne par chef d'exploitation ou d'entreprise agricole au 1er Janvier 2023



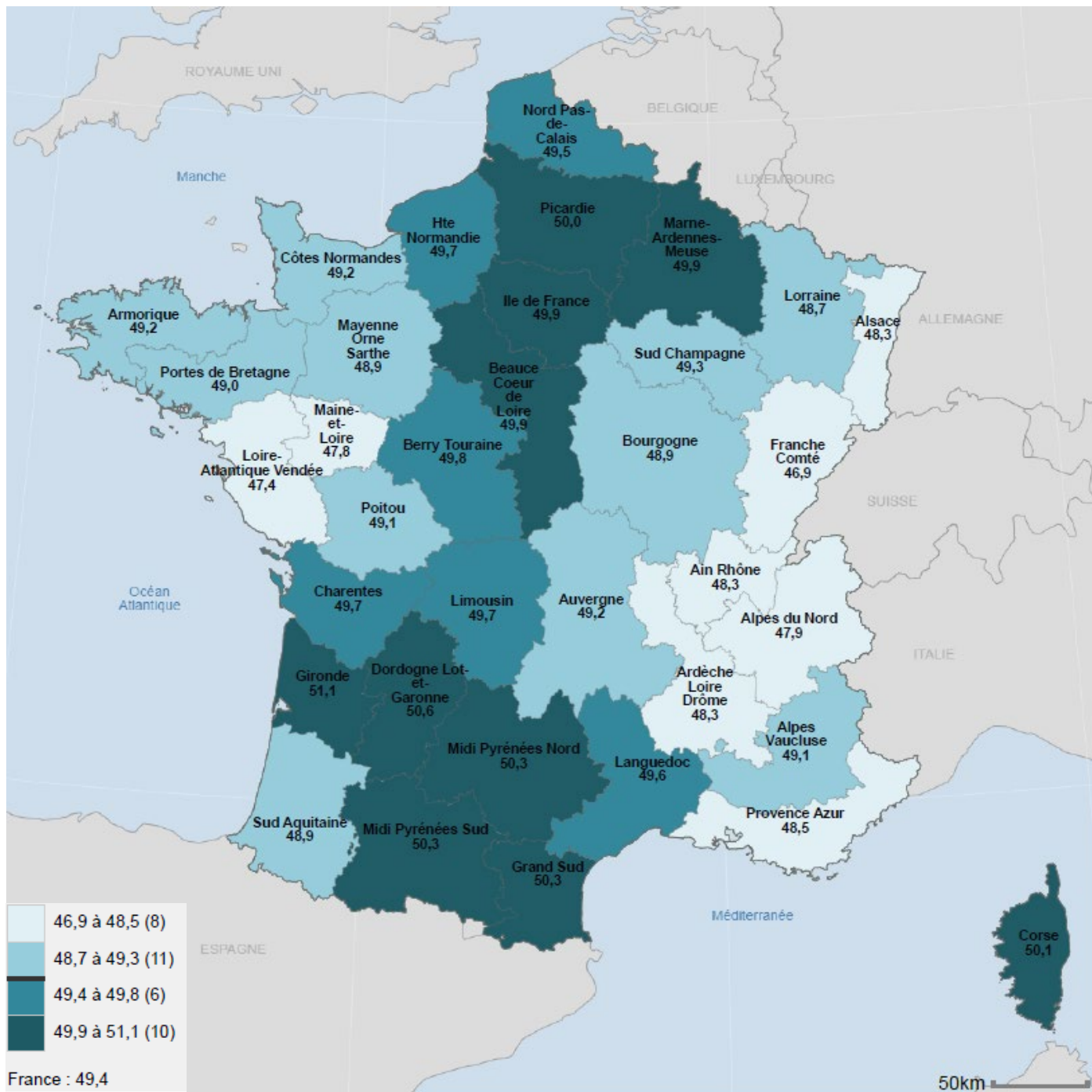
Superficie moyenne par chef d'exploitation au 1er janvier 2023 : 51,7 hectares

Source : GéoMSA - CCMSA - SIERA



Carte 5

Age moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au 1er Janvier 2023



Age moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au 1^{er} janvier 2023 : 49,4 ans

Source : GéoMSA - CCMSA - SIERA



Information relative à la constitution de ces statistiques

Jusqu'en 2015, le dénombrement des personnes protégées pour le risque maladie au régime des non-salariés agricoles résultait de l'exploitation des fichiers « ETAPRO » transmis chaque année par les caisses de Mutualité Sociale Agricole. A partir d'une enquête réalisée auprès d'adhérents, un redressement était ensuite effectué afin d'obtenir un effectif d'individus ayant une couverture effective.

Dans le cadre d'une harmonisation des différentes sources issues des systèmes d'informations, le mode de calcul et la source de dénombrement des effectifs protégés en maladie au régime des non-salariés agricoles ont été revus début 2016. Un historique depuis 2013 a été reconstruit afin d'intégrer ces changements. Le dénombrement total des effectifs et sa répartition départementale correspond désormais à celui du Répertoire national inter-régime de l'assurance maladie (Rniam) au 1er janvier.

Les données sur les actifs cotisants sont déterminées à partir des bases statistiques nationales Siera (états des non-salariés agricoles 04324). Il s'agit uniquement des cotisants pour la branche Amexa.

L'effectif des enfants correspond aux personnes âgées de 18 ans et moins dénombrées dans le Rniam.

Le reste des effectifs est calculé par déduction en tenant compte de la proportion d'ouvrants droit issue du Répertoire national de l'assurance maladie (Rnam).

Sigles :

Amexa : Assurance maladie des exploitants agricoles

MSA : Mutualité sociale agricole

NSA : Non-salariés agricoles

Rnam : Répertoire national de l'assurance maladie

Rniam : Répertoire national inter-régime de l'assurance maladie